

Mapleton reçoit une aide à la reprise après des inondations

L'Ontario finance les efforts de rétablissement locaux

NOUVELLES

Le 4 avril 2018

L'Ontario fournit un soutien financier par l'intermédiaire du [Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe](#) afin d'aider le canton de Mapleton dans ses efforts de reprise à la suite de dommages causés par une inondation survenue l'an dernier.

Les pluies considérables du 22 et du 23 juin 2017 ont causé des inondations importantes dans la région centrale de l'Ouest de l'Ontario. Les fonds contribueront à payer les réparations des ponceaux et des routes et la reconstruction de l'infrastructure riveraine de Mapleton. Le canton pourrait être admissible à un financement provincial allant jusqu'à 359 601 \$ dans le cadre du programme.

Le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe aide les municipalités à faire face aux coûts extraordinaires liés aux interventions d'urgence et aux dommages qu'une catastrophe naturelle a causés aux infrastructures et aux biens essentiels comme les ponts, les routes et les édifices publics.

CITATIONS

« Aider les collectivités à se rétablir après une catastrophe naturelle est une priorité pour notre gouvernement. Je suis heureux que Mapleton puisse recevoir les fonds nécessaires pour faire des réparations essentielles aux infrastructures endommagées par les inondations printanières de l'an dernier. »

— Bill Mauro, ministre des Affaires municipales

FAITS EN BREF

- La province offre le programme, qui fournit aux municipalités admissibles des fonds déterminés selon une formule de partage des frais.
- Une municipalité peut être admissible au programme si ses frais liés à la catastrophe atteignent au moins trois pour cent des [impôts qu'elle prélève à ses fins](#).
- Le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe a été activé à [Clarence-Rockland](#), à [Frontenac Islands](#), à [Horton](#), à [Killaloe, Hagarty and Richards](#) et à [Lincoln](#) en 2017 pour contribuer à compenser les coûts associés aux travaux de reprise et aux dommages causés à l'infrastructure publique à la suite des inondations. L'Ontario a prévu jusqu'à 2,3 M\$ pour contribuer à compenser les coûts des interventions et des dommages causés à l'infrastructure dans ces collectivités.

POUR EN SAVOIR PLUS

[Se préparer pour une situation d'urgence](#)

[Lignes directrices du Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe](#)

Mark Cripps, Bureau du ministre
416 585-6842
Mark.Cripps@ontario.ca

ontario.ca/mam
Available in English

Praveen Senthinathan, Direction des communications
416 585-7066
MMA.media@ontario.ca